# Modification du PLU de Naujac sur Mer (Examen au cas par cas)

## Carte de localisation des zones à Enjeux Environnementaux

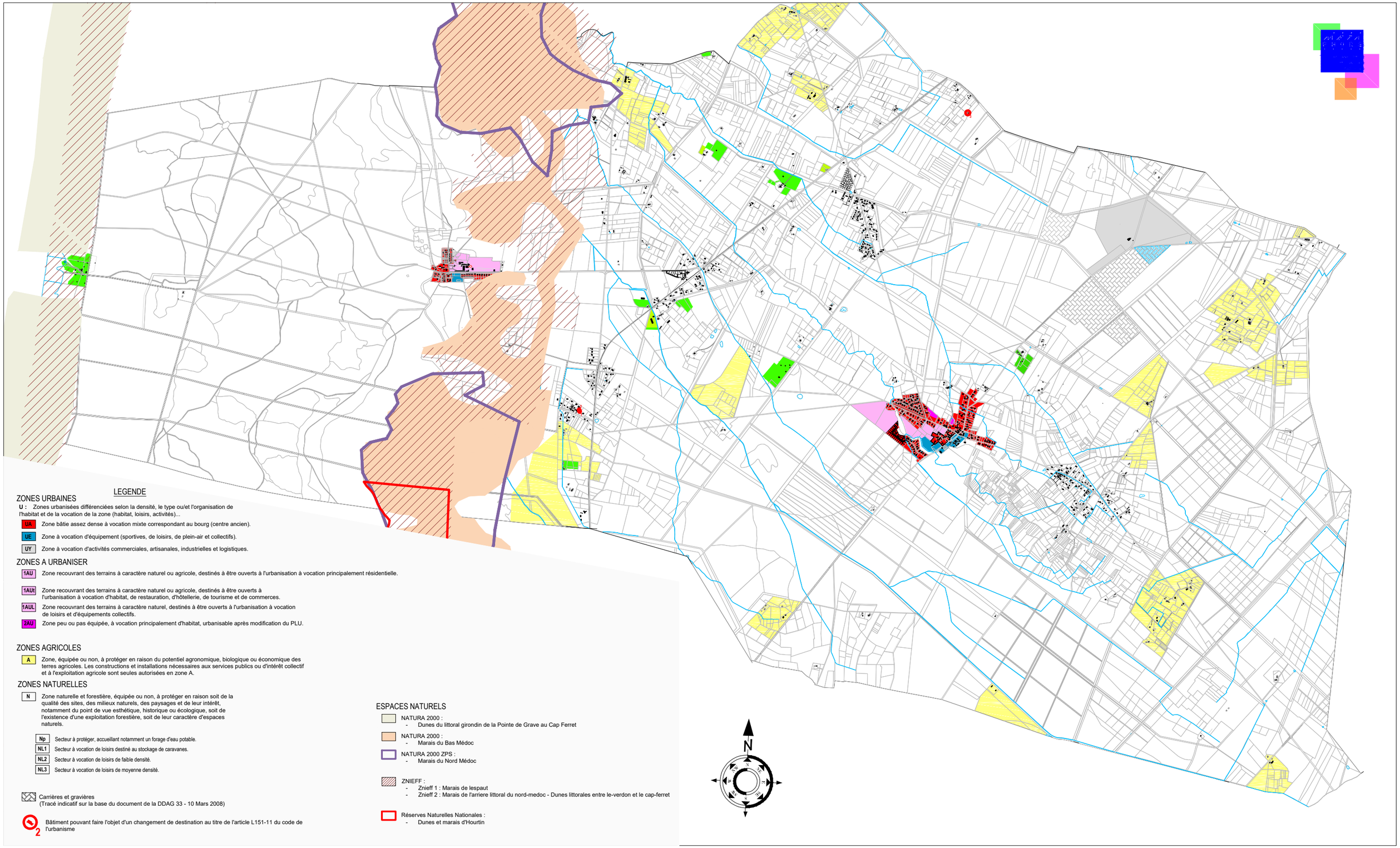


### LEGENDE

**ZONES URBAINES**

**U :** Zones urbanisées différenciées selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- **UA** Zone bâtie assez dense à vocation mixte correspondant au bourg (centre ancien).
- **UE** Zone à vocation d'équipement (sportives, de loisirs, de plein-air et collectifs).
- **UY** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales, industrielles et logistiques.

**ZONES A URBANISER**

- **1AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.
- **1AUt** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'habitat, de restauration, d'hôtellerie, de tourisme et de commerces.
- **1AUL** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation de loisirs et d'équipements collectifs.
- **2AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation principalement d'habitat, urbanisable après modification du PLU.

**ZONES AGRICOLES**

- **A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

**ZONES NATURELLES**

- **N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - **Np** Secteur à protéger, accueillant notamment un forage d'eau potable.
  - **NL1** Secteur à vocation de loisirs destiné au stockage de caravanes.
  - **NL2** Secteur à vocation de loisirs de faible densité.
  - **NL3** Secteur à vocation de loisirs de moyenne densité.

Carrières et gravières
(Tracé indicatif sur la base du document de la DDAG 33 - 10 Mars 2008)

2 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

**ESPACES NATURELS**

NATURA 2000 :
- Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret

NATURA 2000 :
- Marais du Bas Médoc

NATURA 2000 ZPS :
- Marais du Nord Médoc

ZNIEFF :
- Znieff 1 : Marais de lespaut
- Znieff 2 : Marais de l'arriere littoral du nord-medoc - Dunes littorales entre le-verdon et le cap-ferret

Réserves Naturelles Nationales :
- Dunes et marais d'Hourtin